

PREAVIS MUNICIPAL N° 19-4/13

Au Conseil communal de et à Chavornay

4021-3/PAD/jms

Chavornay, le 28 octobre 2013

<p>Station de pompage d'Entreroches – Changement de la pompe n° 3 Demande de crédit</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

En 1959, lors de la mise en exploitation de notre station de pompage d'eau potable d'Entreroches, trois pompes de type forage avaient été installées. Suite aux remplacements de la pompe n° 2 en 1990, puis de la pompe n° 1 en 1993, seule reste, à ce jour, la pompe n° 3 datant de l'origine du puits.

But du préavis

Le préavis a pour but de financer les travaux de changement de la pompe n° 3 de la station de pompage d'Entreroches.

Au cours de ces dernières années, une recrudescence d'interventions de maintenance correctives et préventives ont été nécessaires sur cette dernière. Ces défaillances sont de type mécanique, électrique et d'étanchéité.

La technique dite de « forage » est, à nos jours, remplacée par le type de pompe « immergée », ce qui est déjà le cas pour les deux autres. Les principaux avantages sont notamment un système de refroidissement simplifié et ne nécessitant pas d'arbre de transmission.

Cette augmentation des coûts d'entretien, de perte de fiabilité et d'efficacité de cette ancienne technologie nous incitent à procéder à son remplacement.

Il est temps de tirer notre révérence à cette vénérable pompe, qui aura œuvré pour notre alimentation d'eau pendant 55 ans. Puissent les nouvelles l'égaliser !



Coût

Par le fait du changement du type de technologie, il est nécessaire de procéder à des adaptations mécaniques (idem que les deux autres).

Démontage, montage, raccordement, essais, fournitures diverses	CHF 10'860.-
Adaptation mécanique, conduite	CHF 11'500.-
Pompe immergée	CHF 18'235.-
TVA 8%	CHF 3'250.-
Total TTC	CHF 43'845.-
Arrondi à	CHF 45'000.-

Financement

Ce crédit figure sur le nouveau plan d'investissements 2013-2018.

Le financement sera assuré par l'amortissement direct en 2014 par le compte 810.3321.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter ce crédit afin de procéder au changement de la pompe n° 3 et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 19-4/13,
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder au changement de la pompe n° 3,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 45'000.-,
- de régler cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir en une année, après récupération de la TVA, par le compte de budget 810.3321 du service de l'eau.

Le Syndic

Le Secrétaire



Délégué de la Municipalité : M. Pascal Desponds, Municipal